

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur l'option d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste cette option d'investissement et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres options d'investissement.

Option d'investissement

Nom de l'option d'investissement	Fonds en euros	Nom du gestionnaire	Ostrum Asset Management
Site web	www.life.groupebpce.com	Dernière mise à jour	le 06/01/2023

Vous êtes sur le point d'acheter une option d'investissement qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste cette option d'investissement ?

Type : le Fonds en euros est géré directement par l'assureur pour le compte de ses adhérents/souscripteurs. Il vous est proposé dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation en complément d'unités de compte (Sicav, FCP, etc.) pour les contrats multi-supports. La gestion de cet actif dégage des produits financiers que l'assureur doit reverser à hauteur de 85 % au minimum à ses adhérents/souscripteurs. La loi autorise les compagnies d'assurance à provisionner une partie de ces produits pour faire face à des années moins favorables et à utiliser le cas échéant cette « réserve » afin de lisser les performances les années suivantes. Cette réserve appartient aux adhérents/souscripteurs et doit leur être redistribuée dans son intégralité dans un délai de huit ans.

Objectifs : la gestion financière du Fonds en euros est très majoritairement obligataire. Le Fonds en euros comporte également une partie actions et immobilier. Le risque financier est limité pour l'adhérent/souscripteur en raison de la garantie en capital du Fonds en euros qui s'applique dans les conditions et limites prévues par le contrat.

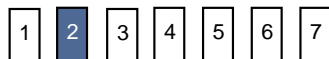
Investisseurs de détail visés : cette option d'investissement s'adresse à des adhérents/souscripteurs recherchant une garantie en capital au moins égale aux sommes versées nettes de frais dans les conditions et limites prévues par le contrat. Cette option d'investissement est particulièrement adaptée pour les clients les moins avertis et ceux désirant réduire leur risque.

Terme : l'investissement sur cette option d'investissement ne comporte aucun terme.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

Risque le plus faible



Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit durant 1 année.

Le risque réel peut être différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

La durée de détention recommandée pour cette option d'investissement est de 1 an.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de cette option d'investissement par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que cette option d'investissement enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé cette option d'investissement dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats de l'option d'investissement se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Vous avez droit à la restitution d'au moins 100% de votre capital investi brut de frais. De plus, les intérêts nets de frais et de fiscalité servis sont définitivement acquis. Quant à d'éventuels remboursements au-delà de ce pourcentage et à d'éventuels rendements supplémentaires, ils dépendent des performances futures des marchés et restent aléatoires.

Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement. Toutefois, vous bénéficiez peut-être d'un système de protection des consommateurs (voir la section « Que se passe-t-il si nous ne sommes pas en mesure d'effectuer les versements ? »). L'indicateur présenté ci-dessus ne tient pas compte de cette protection.

Scénarios de performance

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 1 an, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez le montant reporté dans le tableau.

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres options d'investissement.

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'option d'investissement ou le produit. Plus précisément, cette option d'investissement est adossée pour une très grande partie à des supports obligataires. Ainsi, ces scénarios de performance sont le résultat de projections pour la partie adossée à ces supports obligataires dont nous connaissons le rendement futur probable.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes, et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts de l'option d'investissement elle-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Investissement 10.000€		Si vous sortez après 1 an*
		Période de détention recommandée
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts Rendement annuel moyen	10.000€ 0,00%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts Rendement annuel moyen	10.115€ 1,15%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts Rendement annuel moyen	10.135€ 1,35%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts Rendement annuel moyen	10.155€ 1,55%

* hors éventuelles pénalités de sortie appliquées sur les personnes morales.

Que se passe-t-il si BPCE Life n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Votre investissement exposé au risque de défaut de BPCE Life ainsi que pour les liquidités au risque de défaut de la banque dépositaire des actifs sous-jacents à votre contrat d'assurance. Ces pertes ne sont pas couvertes par un système d'indemnisation.

Cependant, la réglementation luxembourgeoise offre un système de protection des investisseurs caractérisé par les suivants facteurs. Les actifs liés aux contrats d'assurance-vie sont déposés auprès d'une banque dépositaire préalablement approuvée par le Commissariat aux Assurances. L'ensemble des actifs représentatifs déposés fait l'objet d'un patrimoine distinct géré séparément des actifs propres de l'assureur. En cas de défaut de ce dernier, les investisseurs disposent collectivement d'une créance privilégiée de premier rang sur ce patrimoine séparé qui leur permettra de récupérer en priorité les créances relatives à l'exécution de leurs contrats d'assurance.

Que va me coûter cet investissement ?

La réduction du rendement montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires. Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés à l'option d'investissement elle-même, pour la durée de détention recommandée. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez le montant indiqué dans le tableau ci-dessous. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Coûts au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend cette option d'investissement ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Ces montants n'incluent pas les frais du contrat d'assurance vie ou de capitalisation.

Investissement de 10.000€	Si vous sortez après 1 an
Coûts totaux	200.00€
Réduction du rendement annuel	2,00%

Composition des coûts

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée;
- la signification des différentes catégories de coûts.

Les lignes présentant les coûts accessoires, indiquant 0,00%, sont sans objet concernant la présente option d'investissement.

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an			
Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	0,00%	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. Il s'agit pour chaque borne du montant maximal que vous paierez ; il se pourrait que vous payiez moins.
	Coûts de sortie	0,00%	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à échéance.
Coûts récurrents	Coûts de transactions de portefeuille	0,00%	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.
	Autres coûts récurrents	0,22%	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.
Coûts accessoires	Commissions liées aux résultats	0,20%	L'incidence des commissions liées aux résultats.
	Commissions d'intéressement	0,00%	L'incidence des commissions d'intéressement.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Délai de réflexion/rétractation : il n'existe pas de délai de réflexion ou de renonciation concernant l'investissement effectué sur cette option d'investissement.

Durée de détention recommandée : un an.

Conséquences potentielles d'une sortie du capital avant le terme : en l'absence de terme pour cette option d'investissement, cette section est sans objet.

Comment puis-je introduire une réclamation ?

Pour toute réclamation, l'interlocuteur habituel du souscripteur est à sa disposition. Si une réponse satisfaisante n'a pas pu être apportée, une demande peut être adressée :

Soit par courrier ou mail à l'adresse suivante :

BPCE Life

À l'attention du département relation clients
51, Boulevard John F. Kennedy
1855 Luxembourg
Luxembourg
relationclients@bpce.lu

BPCE Life, succursale France

À l'attention du département relation clients
7 Promenade Germaine Sablon –
CS 11440
75709 PARIS Cedex 13
relationclients@bpce.lu

Soit : via notre site internet : <https://www.life.groupebpce.com/contact/>.

La réclamation pourra également être portée à la connaissance de l'Association des compagnies d'assurance et de réassurance du Grand-Duché du Luxembourg ou à votre autorité de contrôle.

Pour toute information complémentaire, le souscripteur pourra, sur simple demande, obtenir les conditions générales afin de s'y référer ou contacter nos services.